



**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*

-----  
**GARDE DES SCEAUX, MINISTERE DE LA JUSTICE**  
-----

SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE  
DIRECTION REGIONALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE  
ANTALAHA

## **Avis d'Appel d'Offres Ouvert**

N° 01-MJ/SG/DGAP/DRAP/AHA/AOO.25

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés du 28/01/2025 publié dans AO RAHA en date du 05/03/2025, ainsi qu'au journal des marchés publics.

2. Le GARDE DES SCEAUX, MINISTERE DE LA JUSTICE sollicite de la part des candidats intéressés des offres sous plis fermés pour " **Achat des produits alimentaires de la DRAP Antalaha** " constituant un lot unique et indivisible .

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés publics, notamment en ses articles 35 et 63 en vue de la passation de marché à commande.

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du Responsable : MAMINJARA Tresor
- Fonction : Personne Responsable des Marchés Publics
- Adresse : porte n°02 au bureau de la DRAP Antalaha

5. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offres doit être acheté sur demande écrite adressée à la Personne Responsable des Marchés Publics et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- Lot 1: cinq cent mille Ariary (Ar500 000.00) libellé au nom de l'Agent Comptable de L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par Chèque Bancaire.

6. Les plis devront parvenir à Monsieur MAMINJARA Tresor, pote n°02 au bureau de la DRAP Antalaha au plus tard le 25/04/2025 à 09 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

8. La garantie de soumission n'est pas requise.

Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo.



à ..... Le 24/03/2025

La PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS